

Signature d'un accord SSA / FHF à Mercy

21.06.2017

Image



Avec la création officielle en mars 2017 de l'Ensemble Hospitalier Civil et Militaire (EHCM) entre le CHR et l'Hôpital Legouest, le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville a été choisi comme lieu officiel de signature pour l'accord entre le Service de Santé des Armées et la Fédération Hospitalière de France. Monsieur Frédéric Valletoux, Président de la Fédération hospitalière de France et le Médecin général des armées Jean-Marc Debonne, Directeur central du Service de santé des armées ont signé cet accord le mercredi 21 juin 2017.

Un rapprochement Santé-Défense croissant :

La signature de cet accord de partenariat entre la Fédération hospitalière de France (FHF) et le Service de santé des armées (SSA) illustre la nouvelle dynamique de rapprochement entre le SSA et le service public de santé. L'inscription du SSA dans la loi de modernisation de notre système de

santé du 26 janvier 2016 et la conclusion récente de partenariats très étroits avec nombre d'autres acteurs civils de la santé tels que les établissements de santé, l'EHESP (Ecole des hautes études en santé publique) ou les Agences régionales de santé (ARS) témoignent également de cette dynamique d'ouverture du SSA à la santé publique.

Au regard de leur rôle dans la défense et la protection des populations comme du territoire, les établissements publics de santé et médico-sociaux occupent une place particulière pour la cohésion sociale et la mise en œuvre du pacte social et du contrat républicain.

Une complémentarité hospitalière civilo-militaire renforcée

La signature de cet accord de partenariat officialise et structure une coopération déjà ancienne et fructueuse entre la FHF et le SSA. Ainsi, les 1500 établissements sanitaires et 3800 établissements médico-sociaux adhérents de la FHF seront plus sensibilisés aux enjeux de défense et pourront apporter leur soutien à la mission opérationnelle du SSA. Ils permettront également de faciliter l'insertion des éléments du SSA (hôpitaux des armées et centre médicaux des armées notamment) dans les territoires de santé en lien avec les délégués régionaux de la FHF.

Cet accord offrira également au SSA un accès privilégié aux réseaux de soins et à l'innovation en santé et facilitera l'entrée à la réserve opérationnelle et à la réserve citoyenne pour les professionnels de santé civils.

De leur côté, les équipes médicales et paramédicales du SSA pourront apporter un soutien aux centres hospitaliers, en particulier à leurs services d'accueil des urgences. En outre, de par ses expertises particulières, ses savoir-faire ou encore sa capacité de réaction et de projection, le SSA offrira à l'ensemble des établissements adhérents de la FHF un appui dans le cadre des situations sanitaires exceptionnelles.